

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**DISTRICT DE MINGAN**  
**VILLE DE PORT-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 17 décembre 2025, débutée à 18 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

**SONT PRÉSENTS**

M <sup>me</sup> la mairesse	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Patrick HOVINGTON Tommy LUCAS Stéphane CHOUINARD Josée CAISSY Tommy TAVARES
M <sup>me</sup> la conseillère	
M. le conseiller	

formant quorum sous la présidence de M<sup>me</sup> la mairesse Danielle BEAUPRÉ.

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M <sup>me</sup> la greffière adjointe	M <sup>e</sup> Josée BOURDAGES

**CITOYENS: 0**

**JOURNALISTE: 0**

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M<sup>me</sup> la mairesse Danielle BEAUPRÉ ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents.

**2025-12-476**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025, se tenant à compter de 18 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2025-12-477**

**RÉSULTATS & DÉCISION – APPEL D'OFFRES – AGRANDISSEMENT, RÉFLECTION ET MISE AUX NORMES DU CAFÉ-THÉÂTRE GRAFFITI - PROJET N° VPC-SLC-TC-20251008-01**

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D'adjudger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, INTER-PROJET (9099-3593 QUÉBEC INC.), le contrat pour l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes du Café-théâtre Graffiti, projet n° VPC-SLC-TC-20251008-01, au montant de 4 794 987,29 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise, aux devis et autres documents d'appel d'offres

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution  
ou annotation

qui s'y rapportent, ainsi qu'à la recommandation du Service des loisirs et de la culture datée du 8 décembre 2025;

**D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite ou plein effet à la présente résolution.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-12-478

**AUTORISATION – AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT D'OPÉRATION À 3 M\$ - CAISSE DESJARDINS DE PORT-CARTIER**

**CONSIDÉRANT** que la marge de crédit d'opération actuelle est de 1 M\$ auprès de l'institution financière CAISSE DESJARDINS DE PORT-CARTIER;

**CONSIDÉRANT** que la Ville attend du financement prévu au mois de janvier 2026 ainsi que la perception des revenus de taxes en février 2026;

**CONSIDÉRANT** que les liquidités pour couvrir les dépenses à venir sont présentement insuffisantes, il est souhaitable d'augmenter la marge de crédit d'opération;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier autorise et approuve une marge de crédit d'opération maximale de 3 M\$

**QUE** le conseil municipal demande à CAISSE DESJARDINS DE PORT-CARTIER d'augmenter la marge de crédit d'opération de la municipalité à 3 M\$.

**D'autoriser la mairesse et la trésorière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-12-479

**AUTORISATION DE PAIEMENT – RÉPARATIONS ET RESURFAÇAGE DE PAVAGE ASPHALTIQUE – PROJET N° VPC-STP-TC-20250305-01 – PAVAGE BÉTON TC INC. – FACTURES N° 48397, 48447, 48782, 48799, 48829**

Il est proposé par M. le conseiller Tommy LUCAS, appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

**D'autoriser la trésorière à verser la somme de 242 817,22 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 24 281,72 \$, taxes en sus, à l'entreprise PAVAGE BÉTON TC INC., en paiement pour le contrat de réparations et resurfaçage de pavage asphaltique, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TC-20250305-01, le tout conformément aux factures n° 48397, 48447, 48782, 48799, 48829, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 16 décembre 2025.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

2025-12-480

**AUTORISATION DE PAIEMENT – RÉFECTON DE TROTTOIR – AVENUE BOISVERT – PAVAGE BÉTON TC INC. – FACTURES N° 48398, 48410**

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 118 666,70 \$, taxes en sus, à l'entreprise PAVAGE BÉTON TC INC., en paiement pour le contrat de réfection d'une section de trottoir sur l'avenue Boisvert, faisant l'objet de la résolution n° 2025-07-255, le tout conformément aux factures n° 48398, 48410, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 16 décembre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

En l'absence de public, aucune question n'est soulevée.

2025-12-481

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Tommy LUCAS, et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 17 décembre, débutée à 18 h, soit levée à 18 h 08.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

---

**Danielle BEAUPRÉ, mairesse  
Présidente d'assemblée**

---

**M<sup>me</sup> Josée BOURDAGES  
Greffière adjointe**

JB/bb

---

**Danielle BEAUPRÉ  
Mairesse**